



TCO

COMMUNE DE TROIS-BASSINS

ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES

DE BRAS-MONTVERT

DESCRIPTIF TECHNIQUE ATELIERS

SOMMAIRE

DESCRIPTIF GENERAL	4
DESCRIPTIF PARTICULIER.....	5
DESCRIPTIF TECHNIQUE	6
PARTIES COMMUNES	9

DESCRIPTIF GENERAL

La Zone d'Activités Economiques du TCO sur le site de Bras Montvert à Trois-Bassins est constituée de 14 bâtiments individuels à rez-de-chaussée simple complété par une « cour » privative clôturée.

Décomposition des lots:

Atelier	Superficie	Places de stationnement	Adresse postale (suivant certificat d'adressage)	Références cadastrales
1A	131.71	6	16 et 18 ZA Bras Montvert chemin Raux 97426 Trois Bassins	AI 442 AI 445
1B	131.71	6	17 et 19 ZA Bras Montvert chemin Raux 97426 Trois Bassins	
2	131.71	6	21 et 23 ZA Bras Montvert chemin Raux 97426 Trois Bassins	
3	84.70	3	25 ZA Bras Montvert chemin Raux 97426 Trois Bassins	
4	84.70	3	27 ZA Bras Montvert chemin Raux 97426 Trois Bassins	
5	84.70	3	29 ZA Bras Montvert chemin Raux 97426 Trois Bassins	
6	180.11	5	31 et 33 ZA Bras Montvert chemin Raux 97426 Trois Bassins	
7	131.71	6	37 et 39 ZA Bras Montvert chemin Raux 97426 Trois Bassins	
8	84.70	3	41 ZA Bras Montvert chemin Raux 97426 Trois Bassins	
9	269.59	5	47 ZA Bras Montvert chemin Raux 97426 Trois Bassins	
10	269.59	10	26 et 28 ZA Bras Montvert chemin Raux 97426 Trois Bassins	
11	269.59	6	30 ZA Bras Montvert chemin Raux 97426 Trois Bassins	
12	84.70	4	34 ZA Bras Montvert chemin Raux 97426 Trois Bassins	
13	84.70	4	36 ZA Bras Montvert chemin Raux 97426 Trois Bassins	
	1 754.33	65		

Ce programme de locaux d'activités a été réalisé :

- Sur le foncier acquis par le TCO, composé des parcelles cadastrales AI 442 et 445.
- Dans le cadre du permis de construire n° 974423 05 A0003 délivré par la Mairie de
- Trois-Bassins le 08 septembre 2005 pour une SHON de 2 252 m².
- Ce permis de construire n'a pas fait l'objet de modificatif.
- Le certificat de conformité est en cours de délivrance.

Le certificat d'adressage postal a été établi par la Commune de Trois-Bassins avec les adresses reprises ci-dessus.

DESCRIPTIF PARTICULIER

Démarche HQE : Haute Qualité Environnementale

Le TCO a mis en place sur cette zone d'activités économiques une démarche environnementale qui se décline essentiellement sur les aspects de conception thermique, de gestion des déchets et de développement durable.

Cette démarche s'est déroulée durant toute la phase chantier et doit être poursuivie pendant la phase d'exploitation des locaux.

Les principes déclinés, et qui doivent être maintenus, sont les suivants :

Conception thermique et acoustique :

- Orientations des locaux
- Locaux traversants (ventilation naturelle)
- Protection solaire et pluies :
 - ⇒ Larges débords de toiture
 - ⇒ Auvents sur les fenêtres
- Isolation de la sous face de toiture (feutre tendu) qui participe aussi au confort acoustique
- Possibilité d'équiper les toitures avec des systèmes de production d'eau chaude sanitaire et/ou de l'énergie photovoltaïque
- Végétalisation aux abords des bâtiments
- Collecte sélective des déchets au niveau de chaque atelier
- Confort visuel en privilégiant l'éclairage naturel
Cet aspect doit être exploité en matière d'aménagement (localisation préférentielle des zones de bureaux)
Cet élément se décline également dans le choix des éclairages artificiels (préférence donnée et à donner aux lampes flux compact).
Les locataires peuvent sur ce point bénéficier des conseils d'un bureau d'études spécialisées – vacations pris en charge par le TCO – pour définir les principes d'aménagement (cloisonnement, second jour, maintien des circulations d'air, choix des matériaux respectueux de l'environnement – peinture intérieure en phase aqueuse).
- Réservation de zones préférentielles pour le « pré-traitement » des eaux usées pour les ateliers qui en auraient besoin.
- Récupération des eaux de pluies permettant l'arrosage par un système de drains.
- Choix des végétaux.

DESCRIPTIF TECHNIQUE

- Atelier :** Dallage en béton armé d'épaisseur 12 cm, avec surcharge d'exploitation de 500 daN/m². Finition bouchardée.
- Structure :** Murs maçonnerie de blocs en béton creux et alternativement en voile de béton pleins (tous les 1,20 mètres – se référer aux plans d'exécution de l'entreprise LGBTP).
Finition intérieure : bloc de béton apparent avec joints horizontaux et verticaux.
Prescriptions :
- Fixation dans les murs par le locataire
- Eviter les fixations dans les agglos creux
Si charge supérieure à 50 daN, ancrage dans les voiles en agglos pleins.
- Charpente métallique / couverture :** Charpente métallique galvanisée à chaud avec panne C
Toutes les soudures et perçages dans la charpente et sur les pannes C sont interdits.
- Couverture :** Bacs aciers en tôle ondulée 75/100 pré-laqué 2 faces
Isolation feutre tendu CLECON polypropylène aluminisé type R4-L épaisseur 50 mm avec couche en résistance thermique R (m² K/W) : 1.25
Conductivité thermique lambda de 0,004 W/m.k.
Isolation phonique : bonnes propriétés acoustiques
Exutoire de fumée (ou pyrodome) : néant
- Parement extérieur :** Bardage en planches bois horizontales ayant reçu un traitement classe IV par autoclave posée sur liteaux en bois verticaux avec vide de 35 mm. Interposition d'un film pare-pluie mais perméable à la vapeur d'eau.

Peintures d'imperméabilisation en deux couches type RETIPLAST 3000 sur les murs extérieurs restant apparent, en dehors des surfaces recevant un revêtement en bardage.
- Menuiseries extérieures :** **Portes coulissantes d'accès à l'atelier**
Ensemble porte coulissante en deux éléments égaux de dimension libre 2,70 m x 2,50 m de hauteur.
Section tubulaire galvanisée à chaud avec conception interdisant le démontage de la porte depuis l'extérieur en position fermée.
Remplissage en tôle.
Serrure de sûreté avec condamnation de l'intérieur. Poignée de tirage et butée centrale et latérale non démontables de l'extérieur.
Capotage de protection en partie haute.
Ensemble traité en peinture glycérol.

Châssis vitrés en alliage d'aluminium anodisé, dimensions 1 x 1,60 m de hauteur avec un auvent à l'anglaise et imposte par châssis à lames orientables avec poignée de commande à tirage intégrée.
Châssis vitré complété par grille de protection anti effraction en métal galvanisé à chaud avec peinture glycérol.
Ecartement des barreaux 11 cm maximum.
Ensemble complété par un auvent de protection solaire métallique.

Volets bois avec un vantail pour baie sans allège de 1,00 x 2,50 m de hauteur.

Ouvrant à l'anglaise avec panneau de 22 mm CTBX inséré dans un cadre périphérique en bois dur.

Huisserie périphérique par cornière métallique assurant l'anti-effraction en position fermée.

Poignée de manœuvre intérieure et extérieure, serrure de sécurité à canon, arrêt de volet.

Ensemble peint (peinture glycérol).

Porte extérieure pleine d'accès au local technique commun ouvrant à l'anglaise, en bois dur traité largeur de 0.80 m de passage dans huisserie métallique.

Ensemble béquille de type Golf 90 anodisé à bec de canne simple avec plaque de propreté, serrure de sûreté à canon et arrêt de volet.

Ensemble peint.

Porte extérieure pleine avec jalousie d'accès au local sanitaire commun, ouvrant à l'anglaise, en bois dur traité.

Largeur de 0,80 m de passage dans huisserie métallique.

Incorporation d'une jalousie anti-effraction à lames de verre dépoli.

Ensemble béquille de type Golf 90 anodisé à bec de canne simple avec plaque de propreté, serrure de sûreté à canon et arrêt de volet.

Ensemble peint.

Aménagement intérieur

Le local est livré suivant le descriptif ci-dessus, les aménagements intérieurs nécessaires à l'activité et la création éventuelle de bureaux ou de cloisonnement étant à la charge du locataire, en respectant les contraintes techniques exposées dans le descriptif.

Equipement électrique

Chaque local est livré avec une alimentation électrique en courant triphasé, au travers d'une sortie en TPC Ø 110 depuis le local technique. La puissance possible est de 36 KVA, avec une puissance limitée de 40 A.

Le locataire aura à sa charge la totalité des travaux d'équipement électrique de son local, y compris l'obtention des certificats de conformité nécessaire (CONSUEL).

Equipement téléphonique

Chaque local est livré avec un raccordement au réseau téléphone par deux gaines TCP 42-50 Ø France Télécom, depuis le local technique.

Le locataire aura à sa charge la totalité des travaux d'équipement et de câblage de son local.

Equipement en eau potable et évacuation

Chaque local est équipé d'une arrivée Eau Potable avec robinet d'arrêt raccordée à la gaine technique ainsi que d'une attente au sol au réseau d'évacuation des eaux usées, raccordée au réseau « collectif » de la zone d'activités économiques.

Au cas où les activités exercées par les utilisateurs nécessiteraient des traitements ou des prétraitements spécifiques, le locataire aura à sa charge la réalisation des ouvrages correspondants dans les zones prévues à cet effet.

PARTIES COMMUNES

Sont considérées comme parties communes des locaux : le local technique, les sanitaires et la cour de service, dans la mesure où ces équipements sont fonctionnels à la mise en service de la zone d'activité économique.

Sanitaires :

Charge sur dalle
150 daN/m²

Local accessible uniquement depuis l'extérieur.
Grés émaillé au sol, plinthes à gorge périphérique.
Faïence murale sur 1,80 m de hauteur.
Peinture glycéro sur mur et plafond.

Lavabo sur console de 0,55 x 0,45 avec robinet poussoir à fermeture temporisée – mécanisme autonettoyant.

Cuvette WC, accessible handicapés, en porcelaine vitrifiée de couleur blanche, équipée d'un réservoir 3/6 l en porcelaine vitrifiée de couleur blanche à bouton poussoir.
Abattant double. Barre de relèvement en laiton chromé.
Porte papier.

Hublot d'éclairage étanche, avec interrupteur lumineux temporisé 10 A.

Local technique :

Local accessible uniquement depuis l'extérieur.
Finition brute, peinture glycéro murs et plafonds.
Eclairage par hublots avec interrupteur lumineux temporisé.

Cour de service et circulation extérieures :

Eclairage par hublot étanche sur façades (pour les circulations périphériques du bâtiment et des zones de stockage poubelles) par projecteur fixé sur platine orientable pour parking et aire de retournement.
Commande par interrupteur horaire programmable placé dans le local technique.

Extérieurs :

Extérieur privatif /cour de service : en béton bitumeux, délimité par des bordures de stationnement, avec forme de pente pour recueil des eaux pluviales dans les regards et réseaux adaptés.
Matérialisation des stationnements.

Circulation périphérique des bâtiments : coursives en béton.
Espaces verts : engazonnement et plantations d'arbres, système d'arrosage.

Clôtures et portails

Système de collecte des déchets.

Extérieurs communs à tous les bâtiments :
Il s'agit de la rue «Jules Raux » dont les réseaux sont situés sous l'emprise.
La voie et les réseaux correspondants sont intégrés au domaine public communal de Trois Bassins.